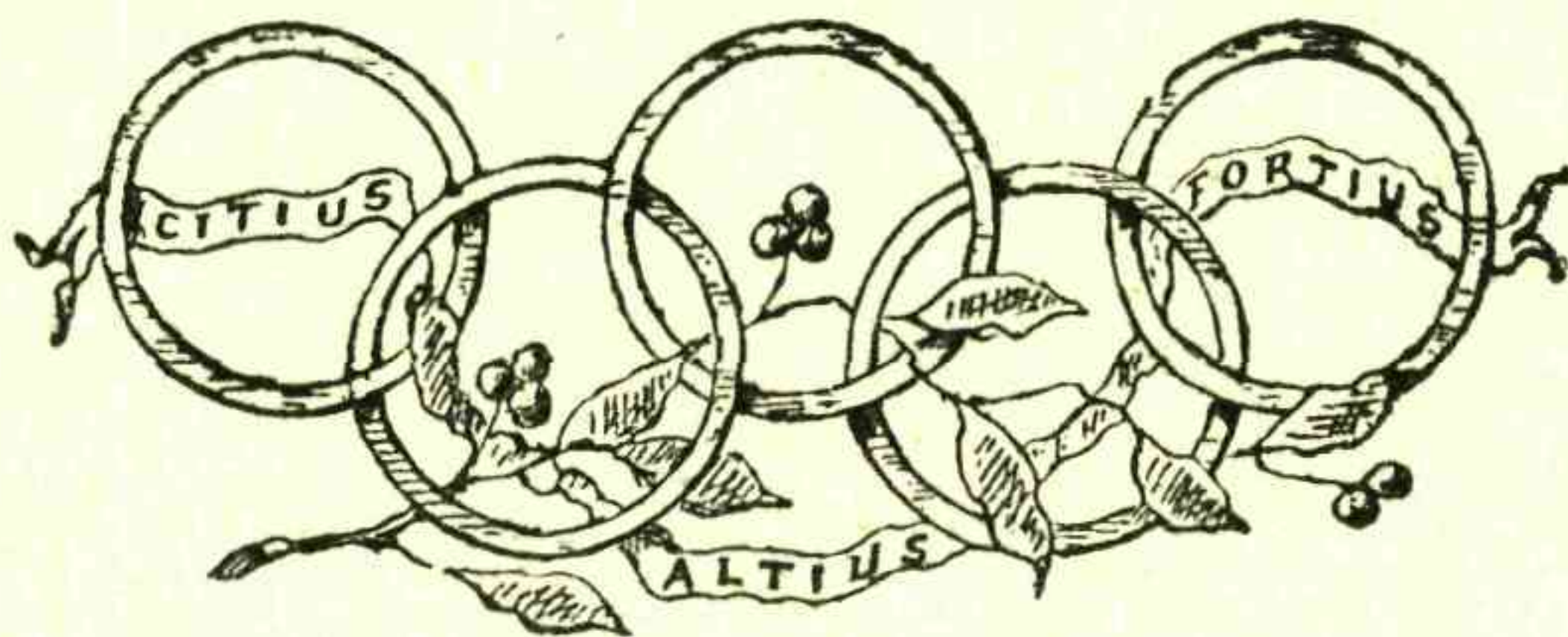


COMITÉ INTERNATIONAL  
OLYMPIQUE



ANNUAIRE



# Comité International Olympique

(fondé en 1894).

Siège social : LAUSANNE (Suisse)

---

## PRÉSIDENT

M. le baron Pierre DE COUBERTIN, *Lausanne* (Suisse),  
et 20, rue Oudinot, *Paris*.

## MEMBRES

MM.

- AMÉRIQUE CENTRALE : J.-P. MATHEU, consul général de San-Salvador, 18, av. Kléber, *Paris*.
- ARGENTINE : M. T. DE ALVEAR, ministre de la République Argentine, *Paris*.
- AUSTRALIE : R. COOMBES, 138, Castlereagh street, *Sydney*. N. S. W. (Australie).
- BELGIQUE : le comte Henry de BAILLET-LATOURE 23, rue du Trône, *Bruxelles*.  
le baron de LAVELEYE, *Jette-Saint-Pierre* (Belgique).
- BRÉSIL : R. do RIO BRANCO, ministre du Brésil, Bernerhof, *Berne* (Suisse).
- BULGARIE : D. STANCIOFF, ministre de Bulgarie, *Londres*.
- CANADA : J.-G. MERRICK, 117, King St-West, *Toronto* (Canada).
- CHILI : C. SILVA-VILDOSOLA, « El Mercurio », *Santiago de Chili* (Chili).
- CHINE : le D<sup>r</sup> C.-T. WANG, 20, Museum-road, *Shanghai* (Chine).

- DANEMARK : le colonel HANSEN, *Kastrup* (Danemark).
- EGYPTE : Angelo C. BOLANACHI, *Alexandrie* (Egypte), et 2, r. Rembrandt, *Paris*.
- EQUATEUR : DORN y de ALSUA, ministre de l'Equateur, 91, avenue de Wagram, *Paris*.
- ESPAGNE : le baron de GUËLL, 16, Codols, *Barcelone* (Espagne).  
H. ECHEVARRIETA, 117, calle de Claudio Cœlle, *Madrid*.
- ETATS-UNIS : le professeur W.-M. SLOANE, Stanworth, *Princeton*, N. J. (Etats-Unis).  
Allison V. ARMOUR, 10, West 43 street, *New-York*.  
Bartow S. WEEKS, Supreme Court Chambers, ou 570, Park avenue, *New-York*.
- FINLANDE : Ernst KROGIUS, *Helsingfors* (Finlande).
- FRANCE : le comte CLARY, 4, rue Bayard, *Paris*.  
Albert GLANDAZ, 57, boulevard Lannes, *Paris*.  
le marquis de POLIGNAC, 146, avenue des Champs-Elysées, *Paris*.
- GRANDE-BRETAGNE : le duc de SOMERSET, Grosvenor square, *Londres*.  
le Révérend R. S. de COURCY-LAFFAN, 1, Brunswick House, Palace gardens Terrace, *Kensington*, *Londres*.

- le colonel KENTISH, « Army and Navy Club », *Londres*.
- GRÈCE : le comte Alexandre MERCATI, 43, av. de Kéfissia, *Athènes*.
- HOLLANDE : le baron F. W. de TUYLL, *Vogelsang* (Hollande), ou 30, Hooge Nieuwstraat, *La Haye*.
- HONGRIE : Jules de MUZSA, 25, Mester utcz, *Budapest*.
- ITALIE : l'hon. Carlo MONTU, 39, rue du Pô, *Turin* (Italie).
- le marquis GUGLIELMI, député, *Rome*.
- INDE : sir Dorabji J. TATA, Esplanade House, *Bombay*, et Capel House, New Broad street, *Londres E. C.*
- JAPON : Jigoro KANO, directeur de l'Ecole Normale Supérieure et de l'Institut Impérial de Jiu-Jitsu, *Tokyo*.
- LUXEMBOURG : Maurice PESCATORE, château de Septfontaines, près *Luxembourg* (Grand-Duché de Luxembourg).
- MEXIQUE : Miguel de BEISTEGUI, 48, place de l'Industrie, *Bruxelles*.
- MONACO : le comte A. GAUTIER-VIGNAL, La Berlugane, *Beaulieu-sur-Mer* (Alpes-Maritimes, France).
- NORVÈGE : le commandant SVERRE, Légation de Norvège, 7, r. de Bassano, *Paris*.
- NOUVELLE-ZÉLANDE : Arthur MARRYATT, New Zealand A. A. A. *Wellington* (Nouvelle-Zélande).

- PERSE : Nizam EDDINE KHOÏ, Légation de Perse, *Berne*.
- PÉROU : Carlos F. de CANDAMO, *Biarritz* (France).
- POLOGNE : le prince Etienne LUBOMIRSKI, *Wiejska, 11, Varsovie*.
- PORTUGAL : le comte de PENHA-GARCIA, 28, chemin des Cottages, *Genève* (Suisse).
- ROUMANIE : Georges A. PLAGINO, 16, strada Général Praporgescu, *Bucarest*.
- RUSSIE : le prince Léon OUROUSSOF, 6, rue du Débarcadère, *Paris*.
- SUD-AFRIQUE : Henry NOURSE, P. O. Box 581, *Johannesburg* (Transvaal).
- SUÈDE : J.-S. EDSTRÖM, *Vesterås* (Suède).  
le comte Clarence de ROSEN, *Väsby Villa, As* (Suède).
- SUISSE : le baron GODEFROY de BLONAY, château de *Grandson* (Suisse).
- TCHÉCO-SLOVAQUIE : le conseiller Jiri GUTH-JARKOVSKY, 4, *Pricna ul., Prague*.
- TURQUIE : Selim SIRRY BEY, directeur de l'Ecole Normale Supérieure, *Stamboul, Constantinople*.
- URUGUAY : le docteur F. GHIGLIANI, *Montevideo*.
- YOUGO-SLAVIE : le colonel Sw. DJOUKITCH, *Zagreb*.  
le professeur Fr. BUCAR, *Zagreb* (Yougo-Slavie).

# STATUTS

## BUT

Le Comité International Olympique, auquel le Congrès de Paris a confié la mission de veiller au développement des Jeux Olympiques solennellement rétablis le 23 juin 1894, se propose : 1° d'assurer la célébration régulière des Jeux ; — 2° de rendre cette célébration de plus en plus parfaite, digne de son glorieux passé et conforme aux idées élevées dont s'inspirèrent ses rénovateurs ; — 3° de provoquer ou d'organiser toutes les manifestations et, en général, de prendre toutes les mesures propres à orienter l'athlétisme moderne dans les voies désirables.

## RECRUTEMENT

Le Comité International Olympique est permanent et se recrute lui-même à raison d'un membre au moins, de trois au plus, pour chaque pays représenté. Le nombre des pays représentés n'est pas limité. Les membres doivent se consi-

dérer comme les délégués du Comité International Olympique auprès des fédérations et sociétés de sport et d'exercices physiques de leurs pays respectifs. Ils ne peuvent accepter de ces sociétés aucun mandat susceptible de les lier en tant que membres du Comité et d'entraver l'indépendance de leurs votes.

Les membres du Comité sont élus pour une période indéterminée. Peuvent toutefois être considérés comme démissionnaires ceux qui, pendant deux années pleines, n'auront pris part à aucune manifestation, réunion, vote, etc. La radiation pourra être prononcée par le Comité contre ceux de ses membres qui auraient trahi ses intérêts ou manqué aux lois de l'honneur ou de la bienséance.

## RÉUNIONS

Le Comité International Olympique fixe lui-même les lieux et les dates de ses réunions selon les circonstances et les besoins. En dehors des réunions, le vote par correspondance est admis sur les questions précises telles que l'élection de membres nouveaux, etc. Les décisions sont prises à la majorité des votants. Toutefois les modifications aux présents règlements ne pourront avoir force de loi qu'à condition d'avoir réuni les suf-



frages favorables des deux tiers du nombre des membres inscrits au moment où le vote a lieu.

## ADMINISTRATION

Le Comité désigne son président qui est élu pour dix années et rééligible. Le président représente et administre le Comité. Il peut demander à deux de ses collègues d'assumer les fonctions de secrétaire et de trésorier. Le Comité décide, s'il y a lieu, l'établissement d'une cotisation et en fixe le taux.

---

## Célébration des Olympiades.

- 1<sup>re</sup> Olympiade (1896) Athènes.
- 2<sup>e</sup> Olympiade (1900) Paris.
- 3<sup>e</sup> Olympiade (1904) Saint-Louis.
- 4<sup>e</sup> Olympiade (1908) Londres.
- 5<sup>e</sup> Olympiade (1912) Stockholm.
- 6<sup>e</sup> Olympiade (1916) Berlin (non célébrée).
- 7<sup>e</sup> Olympiade (1920) Anvers.
- 8<sup>e</sup> Olympiade (1924) Paris.
- 9<sup>e</sup> Olympiade (1928) Amsterdam.

## Congrès.

Paris 1894 (Rétablissement des Jeux Olympiques).

Le Havre 1897 (Hygiène et Pédagogie sportives).

Bruxelles 1905 (Technique des exercices physiques).

Paris 1906 (Arts, lettres et sports).

Lausanne 1913 (Psychologie sportive).

Paris 1914 (Règlements olympiques).

Lausanne 1921 » »

---

## Titulaires de la Coupe olympique.

Touring Club de France	1906
Henley Royal Regatta	1907
Sveriges Centralförening för Idrottens främjande	1908
Deutsche Turnerschaft	1909
Ceska obec Sokolska	1910
Touring Club Italiano	1911
Union des Sociétés de gymnastique de France	1912
Magyar atletikai Club	1913

Amateur athletic Union of America	1914
Rugby School, England	1915
Confrérie Saint-Michel de Gand	1916
Nederlandsche Voetbal Bond	1917
Equipes sportives du front Interallié	1918
Institut Olympique de Lausanne	1919
Y. M. C. A. International College, Springfield	1920
Dansk Idræts Forbund	1921
Amateur athletic Union du Canada	1922



---

Lausanne. — Imprimerie La Concorde.

---